



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES
HAUTS-DE-FRANCE**

**Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine
du Pas-de-Calais**

Dossier suivi par : TUDOR Andreea

Objet : Plat'AU - DECLARATION PREALABLE DE CONSTRUCTION

Numéro : DP 062498 25 00178 U6201

Adresse du projet : 10 Place Jean Jaurès 62300 Lens

Déposé en mairie le : 02/09/2025

Reçu au service le : 18/09/2025

Nature des travaux: 12175 Modifications de l'aspect extérieur

Demandeur :

P4 SAS P4 représenté(e) par Monsieur
LHORS Bruno

25 Rue du Sentier
59200 Tourcoing

Cet immeuble n'est pas situé en (co)visibilité avec un monument historique. Par conséquent, les articles L621-30, L621-32 et L632-2 du code du patrimoine ne sont pas applicables et ce projet n'est pas soumis à l'accord de l'architecte des Bâtiments de France.

Cependant, ce projet appelle des recommandations ou des observations au titre du respect de l'intérêt public attaché au patrimoine, à l'architecture, au paysage naturel ou urbain, à la qualité des constructions et à leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant :

Considérant que ce dossier est situé dans la Zone tampon définie autour du Bien 'Bassin minier du Nord-Pas de Calais' inscrit sur la Liste du patrimoine mondial par l'Unesco, dont la valeur doit être préservée sous peine de porter atteinte à l'intérêt et la qualité des lieux,

Conformément aux dispositions de l'article L612-1 du code du patrimoine,

Conformément aux dispositions de l'article R111-27 ou L421-6 du code de l'urbanisme,

Ce projet est, par sa forme et ses teintes, de nature à porter atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants.

Il est nécessaire de revoir ce projet afin de l'intégrer dans son contexte :

- Le projet devra traiter l'ensemble du rez-de-chaussée (portes, vitrines, trumeaux, impostes) pour une cohérence de la façade.
- Le bandeau gris foncé au-dessus du store devra être déposé, ainsi que les spots d'éclairage et les réseaux inutiles sur la façade. Les réseaux utiles pourront être déplacés et fixés juste au-dessus du store banne afin de ne pas être visibles depuis l'espace public.
- D'une manière générale, il convient de proscrire la mise en œuvre de teintes blanches, grises anthracite ou noires, dont l'aspect neutre et froid nuit au caractère de cette rue principale de Lens. Pour la devanture et le store banne, il conviendrait de prévoir une teinte qui s'accorde avec les façades en brique et enduit du front bâti: beige, ocre rouge, marron, brun-gris, gris-beige, vert kaki, gris-vert, gris-bleu, etc., en évitant les couleurs primaires et de fort contraste (telle que l'association gris anthracite et jaune seguin proposée). Le store banne pourra être dans la même teinte mais un ton plus foncé que la devanture.

Fait à Arras



Sign     lectroniquement
par Andr  a TUDOR-HENON
Le 15/10/2025    11:49

Architecte des B  timents de France
Madame Andreea TUDOR

Cet avis ne constitue pas une d  cision d  finitive sur le dossier. Cette d  cision sera prise par l'autorit   comp  tente charg  e de d  livrer les autorisations de travaux. Par cons  quent, le demandeur ne peut pas d  buter les travaux    la r  ception de cet avis.

ANNEXE :

Maison Syndicale des mineurs et ancienne salle de cinéma "Le Cantin". situé à 62498|Lens|au 78 Casimir Beugnet (rue rue Emile Zola.

Gare situé à 62498|Lens.

Monument aux morts du rond-point Van Pelt situé à 62498|Lens.